

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1429

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **GIVORS**

objet : **Aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1429**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Givors

objet : **Aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a inscrit ce projet à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

L'aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert participe au désenclavement du centre-ville de Givors par une liaison directe avec la gare SNCF de Givors ville.

Deux premières tranches de travaux ont été réalisées entre les rues Emile Zola et Pierre Sémard par la ville de Givors avant son entrée dans la Communauté urbaine de Lyon. Réseau ferré de France (RFF) réalise actuellement un pont rail permettant la traversée sous les voies de chemin de fer et autorisant ainsi le débouché de cette liaison routière :

- la réception du pont rail RFF a été effectuée en septembre 2009. La suppression du parking provisoire de la gare de Givors ville, pendant les travaux de construction de son parc-relais, nécessite un démarrage dans les meilleurs délais des travaux de voirie par la Communauté urbaine pour compenser l'offre de stationnement ;

- les objectifs de l'aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert sont :

. de créer les deux portions de voie manquantes, réalisant ainsi la jonction entre la rue Pierre Sémard et la rue Emile Zola dont la vocation est de désenclaver le centre-ville de Givors en créant un nouveau maillage avec la gare SNCF Givors ville,

. de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de façon autonome et offrir ainsi une mobilité facilitée pour tous et notamment pour accéder aux équipements publics,

. de prendre en compte les déplacements des vélos et les transports en commun,

. d'augmenter l'offre de stationnement,

. de sécuriser les déplacements et notamment au droit du parvis de l'école et au carrefour avec la route départementale.

Les études d'avant-projet ont été réalisées puis validées par la ville de Givors. Les terrains d'assiette du projet sont actuellement soit maîtrisés, soit en cours d'acquisition par la ville de Givors. Ils doivent être rétrocédés, à titre gratuit, à la Communauté urbaine de Lyon avant l'engagement des travaux.

Le projet retenu s'organise en quatre zones :

- zone 1 : sécurisation du débouché de la voie nouvelle sur la route départementale Pierre Sépard. Cet aménagement est exclusivement situé sur la route départementale. Il comprend la réalisation d'un plateau ralentisseur et oblige la reprise de deux arrêts de transports en commun.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire régie par convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Conseil général du Rhône. Selon la convention de décroisement du 17 novembre 1999 entre le Département et la Communauté urbaine, s'agissant d'un débouché d'une voie nouvelle, la charge financière incombe la Communauté urbaine ;

- zone 2 : organisation du parvis de l'école pour sécuriser les cheminements piétons, la dépose minute liée à l'école et améliorer la qualité de traitement de l'espace public devant l'école, suppression du stationnement sur voirie et création d'une bande cyclable ;

- zone 3 : raccordement sous le pont rail RFF des deux portions de voie déjà créées, réalisation d'un marquage cyclable et d'une continuité piétonne accessible sur un côté ;

- zone 4 : création d'un parking de 43 places et d'un dispositif de récupération des eaux pluviales de voirie. Cet aménagement pallie partiellement l'offre de stationnement actuellement disponible sur les portions de voie existantes, supprimées par l'aménagement cyclable. Il permettra également de compléter l'offre de stationnement eu égard aux enjeux de parc-relais pour la gare de Givors ville.

140 mètres de trottoirs seront créés rendant accessibles 300 mètres de cheminements piétons entre le centre-ville et la gare de Givors ville. 300 mètres de bandes cyclables seront créées, créant un itinéraire cyclable de 300 mètres de longueur.

Les travaux réalisés sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie et la direction de l'eau seraient alors programmés entre juillet et décembre 2010.

Il est proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 855 000 €, répartis en crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

- 700 000 € en dépenses en 2010,
- 155 000 € en dépenses en 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert à Givors,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département du Rhône pour la réalisation des travaux sur la RD 2 rue Pierre Sépard.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2049 individualisée le 28 septembre 2009.

4° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 855 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine, répartis en crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

- 700 000 € en 2010,
- 155 000 € en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 885 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.